

L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 379 - Mars 2021

édito

ARRÊTONS DE NOUS FLAGELLER

Selon une grande majorité d'éditorialistes que l'on voit quotidiennement dans les médias, la crise sanitaire aurait pour effet d'aggraver un « travers très français », celui de se lamenter sur nous-mêmes.

Depuis le début de la pandémie, chaque étape aurait été l'occasion d'un autodénigrement.

Ces sentiments peuvent certes exister, mais les citoyens ne doivent en aucun cas se sentir responsables de cet état de fait. Ce que voudraient ces gens-là, qui sont à la solde du gouvernement en place, c'est de nous faire penser que le peuple Français

n'est pas capable de raisonner et de passer que pour des pleurnichards.

Cependant qui a été nul ? :

- Sur l'information concernant l'utilité des masques.
- Sur la gestion des masques (destruction des stocks).
- Sur l'approvisionnement des masques (fournisseurs étrangers et offre/ demande).
- Sur la fabrication de ces mêmes masques (suite à la suppression de nos entreprises de fabrication).

Qui a été nul ? :

- Sur les tests.

Qui a été triplement nul ? :

- Sur la découverte du vaccin, la France est le seul pays membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU qui n'a

pas mis au point de vaccin, à la différence des États-Unis, de la Russie, de la Chine et de la Grande Bretagne, alors que les patrons des laboratoires Moderna et Astra Zeneca sont Français.

- Sur la mise au point de traitements de la maladie (idem).

- Sur la procédure de vaccination de la population.

Ce sont bien sûr les comparaisons internationales qui font que cette morosité peut persister.

Est-il trop tard ?

Bien sûr que nous aurions pu faire mieux, même si les gouvernements qui se sont succédés depuis des décennies ont versés des milliards d'euros d'argent public dans la recherche médicale (voir article : Vaccins COVID page 3) qui nous fait tant défauts en ce temps de pandémie.

L'ensemble du monde médical, les organisations syndicales, les associations et la population se mobilisent, et interpellent régulièrement, les gouvernements en place pour non seulement stopper cette casse, mais réinvestir sans délai dans le système de santé, et ce à la hauteur des besoins. **Il y a urgence à peser sur ces choix, plus de temps à perdre.**

Patrick Buvat

DISTANCE SOCIALE

JE NE CRAINS RIEN!
JE N'AI JAMAIS
FRÉQUENTÉ
LES PAUVRES!



sommaire

1 - Edito

2 - Le syndicat et la formation syndicale
- Travaux insalubres

3 - Vaccins Covid : libérons les licences et les brevets

4 - Agenda et activités du syndicat

En encart :
appel manifestation
31 mars

L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58

Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon

Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Patrick Buvat

N° CPPAP 0321S07751 - Journal édité par nos soins.

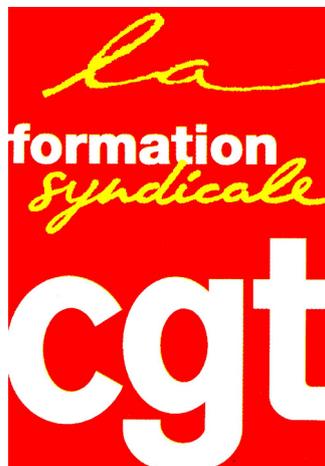
Le syndicat et la formation syndicale

S'inscrivant en droite ligne dans les résolutions du 49ème congrès fédéral, le 49ème congrès fédéral de la FNTE CGT décide : de travailler à de nouvelles solidarités territoriales en impulsant un investissement plus conséquent de nos syndicats et sections dans les structures interprofessionnelles de la CGT.

C'est tout naturellement que notre syndicat a su prendre sa place dans les diverses structures du territoire. Bien évidemment présent à la Commission Exécutive de l'Union Syndicale des retraités avec pas moins de 7 membres, notre syndicat apporte aussi sa contribution à la Commission Exécutive de l'Union Locale de Toulon ainsi qu'à celle de La Seyne mais aussi à la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

Si la présence dans les diverses Commissions Exécutives est nécessaire pour apporter notre contribution au débat d'idées et aux orientations « politiques », il ne faut pas pour autant en négliger le travail « pratique ».

Fort de son expérience le syndicat s'est donc mis à la disposition de l'Union Départementale pour apporter sa contribution au domaine



incontournable que représente la Formation Syndicale. Là encore nous sommes dans la droite ligne des orientations fédérales puisqu'il avait été décidé *que les syndicats s'impliquent dans les formations territoriales*. Interventions, directions de stage, élaboration de modules spécifiques (collectif de direction, module orga, formation d'accueil...), telle est la contribution apportée

par le syndicat au territoire.

Il ne s'agit pas là, bien entendu, de se poser en « donneurs de leçons » mais bien de jouer le rôle qui est le nôtre en tant que « passeurs d'expérience et de savoir ».

Si l'aspect pédagogique de ces formations est apprécié, il n'en prend que plus de crédibilité puisqu'elles sont dispensées par des militants ayant un « vécu syndical ». Et l'histoire des Arsenaux étant emplies de luttes et de conflits sociaux, nos militants ne manquent pas de ce « vécu syndical ».

En retour, cela permet aux retraités que nous sommes de garder un lien avec la population active afin de ne pas se déconnecter de la réalité sociale et professionnelle d'aujourd'hui et d'adapter notre militantisme au monde présent.

Michel Canestrelli

Travaux insalubres : la C.D.C. outrepassse ses prérogatives

A la lecture des instructions et du décret (*), il est évident qu'il n'y a de places, ni aux ambiguïtés, ni aux interprétations.

L'attribution des travaux insalubres dépend des "emplois" ou des "travaux". En aucun cas elle est en rapport avec la profession (comme étant l'un des prétextes invoqué par la CDC pour refuser la prise en compte d'années de Travaux Insalubres).

C'est sous la responsabilité des Établissements que sont attribués

et validés les Travaux Insalubres ainsi que les états annuels d'exposition. Ne pas prendre en compte cet élément, c'est mettre en doute l'intégrité et la compétence de la hiérarchie de ces Établissements, du Chef d'équipe au Directeur.

Cette hiérarchie appréciera ! La CDC, sous prétexte de "renforcement des contrôles", outrepassse

ses prérogatives.

Elle doit vérifier et valider le nombre d'années alloué par rapport à la réglementation du moment et non le contenu ou la manière dont été effectués les travaux insalubres. Ce contrôle-là est à réaliser par les Établissements, au moment où les Travaux Insalubres sont déclarés, après vérification sur site. Et non

plusieurs décennies après, à distance, sans avoir la vision réelle de l'exposition aux produits insalubres, dangereux, ou salissants.

Traiter ainsi des personnels qui durant toute leur vie ont travaillé dans des conditions d'insalubrité et de dangerosité reconnues par tous est indigne. Ces personnels qui, de par leur exposition, ont une espérance

de vie moindre, puis au moment où enfin, espérant trouver un peu de sérénité, se voient contraints de justifier leur emploi antérieur. Quel mépris !

Et, vu le nombre d'erreurs porté à notre connaissance et dont elle est responsable, la CDC ferait mieux de contrôler ses propres services. A moins que la perspective (ina-

vouée) soit une remise en cause plus profonde des compensations acquises au fil des années par des âpres luttes !

Henri GRAMONDO

(*) Instruction générale FSPOEIE, Instruction 30404/DEF/DPC/CRG/2, Décret n°2004-1056 du 5 octobre 2004.

Vaccins Covid : libérons les licences et les brevets

Macron, Castex, et Véran clament sur tous les tons que tous les Français seront vaccinés fin de l'été, mais la vaccination avance lentement, par manque de vaccins, et tout cela parce que les multinationales des vaccins, BigPharma, sont loin de respecter leurs engagements sur leurs fournitures, sous l'oeil complaisant du gouvernement.

Plus Olivier Véran annonce l'arrivée de vaccins, plus ses prévisions de personnes vaccinées à la fin de l'été sont revues à la baisse : après avoir fanfaronné sur 70 millions de personnes vaccinées fin août, il a rétrogradé pour concéder que même pas la moitié le seront, soit 30 millions !

Les gadgets mis en œuvre par ce gouvernement pour soit disant freiner les contaminations révèlent une dangereuse incompetence.

« Gagner du temps », disent-ils, mais pendant ce temps 300 à 400 malades meurent chaque jour, les

services de réanimation sont au bord de l'asphyxie, les soignants épuisés, les lits et matériels manquants, bref, la situation est très grave.

Toute honte bue, Macron et les siens renvoient la responsabilité de la casse du service hospitalier public à leurs prédécesseurs : tiens donc ! Ne sont-ils pas aux commandes depuis 4 ans ? Et qu'ont-ils fait pour redresser la situation pendant ces 4 années ? Rien, et au contraire poursuivre et aggraver les mesures destructrices : fermetures de lits, de services, d'hôpitaux publics, restrictions budgétaires, pas d'embauchages...

Les scientifiques, pour une fois, sont unanimes : c'est par une vaccination de masse et rapide, que cette grave et insupportable pandémie peut être vaincue.



Des centaines de milliards de fonds publics ont été versés aux multinationales des vaccins pour leurs recherches : il est inacceptable qu'elles fassent et décident seules de tout, dans le même temps où elles engrangent des milliards de profits, gavent leurs actionnaires, et pour certaines licencient.

En France, il existe des entreprises en capacité de produire rapidement des vaccins.

Elles sont prêtes à le faire, mais Big Pharma refuse, au nom de la propriété intellectuelle des vaccins, au nom de leurs licences et brevets:

en réalité, ces prédateurs protègent leur fric !

La solution existe, mais le pouvoir politique ne veut pas la mettre en œuvre : il ne veut pas faire de peine aux copains et aux coquins.

Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement, le parlement, le ministre de l'économie, par des décisions fortes, libèrent les licences (licences d'office) et les brevets, imposent aux laboratoires de fournir toutes les données utiles aux entreprises françaises en capacité de produire rapidement et massivement les vaccins, entreprises qui n'attendent que ça...

La pression doit se renforcer pour contraindre Macron, Castex et Véran à enfin agir dans ce sens.

Claude BOUY

Agenda et activités du syndicat

- **Mercredi 3 mars** : CE sur la journée avec préparation congrès USR83, congrès Fédéral et congrès de notre syndicat.
- **Lundi 8 mars** : journée internationale de luttes pour le droit des femmes.
- **Lundi 15 mars** : secrétariat et rencontre avec Secrétaire Générale USR83 (préparation congrès).
- **Vendredi 19 mars** : réunion avec syndicat d'actif sur continuité syndicale.
- **Mardi 30 mars** : rassemblement sur les libertés.
- **Mercredi 31 mars** : journée d'action retraités, 10h30 place de La Liberté.

Etat d'organisation : 320 FNI ont été réglés au syndicat, 1 adhésion, 3 décès.

Collectif organisation : s'est réuni le 3 février pour expédition livret d'accueil aux adhérents qui sont partis en fin d'activité (retraite, ACATTA.) pour leur proposer l'adhésion à notre syndicat de retraités.

Collectif revendicatif : s'est réuni à la bourse du travail mardi 23 février, 4 camarades étaient présents. Il a été décidé de :

- Mettre à jour les revendications validés lors du dernier congrès
- Elaborer de nouvelles revendications en travaillant en collaboration avec Henri Gramondo et Daniel Desmeules qui assurent les permanences à la bourse du travail de la Seyne sur Mer.
- Mise en place d'une distribution de tracts sur Carqueiranne piloté par Claude Moriconi. Ce genre d'initiative peut être développé sur d'autres secteurs.
- Les syndiqués qui souhaiteraient nous aider à faire progresser ce cahier revendicatif, peuvent nous contacter par mail : retraitescgtvarmindef@gmail.com ou nous téléphoner au 04 94 18 94 57.

Collectif communication : comme tous les mois s'est réuni à la bourse du travail pour l'élaboration de *l'Emancipateur* du mois de mars.

Congrès USR83 et FNTE : participation des militants à l'élaboration des documents d'orientation.



8 mars, journée internationale de luttes pour le droit des femmes

Agenda et Activité fédérale

- **Préparation du congrès fédéral** : séminaire à Courcelles du 9 au 12 février 2021.
- **Bureau fédéral** : 23 et 24 février, 9 et 10 mars 2021.
- **Bureau et Comité exécutif fédéral** : livrets d'accueil 22 au 24 mars.
- **Conseil national UFR** : 25 et 26 mars.
- **Bureau fédéral** : 6 et 7 avril, 19 et 20 avril.